



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

ARRETE N° 2/2020

portant autorisation d'occupation du domaine public
communal : « Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société FTPC située 157 Rue de Verdun 57700 HAYANGE ;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de branchement électrique pour M. et Mme HUMBERT sur la parcelle située « 5B Rue Principale » à Kerling-Lès-Sierck, le stationnement sera interdit et la chaussée sera rétrécie à compter du 02/03/2020 jusqu'au 13/03/2020** inclus et ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement de tous véhicules sera interdit et la chaussée sera rétrécie en fonction de l'avancement des travaux de branchement électrique à la hauteur de la maison **située « 5 B Rue Principale » commune de Kerling-Lès-Sierck à partir du 02/03/2020 jusqu'au 13/03/2020 inclus.**

Article 2 - Il appartiendra à la société FTPC située 157 Rue de Verdun 57700 HAYANGE de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

Article 4 Une ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- FTPC située 157 Rue de Verdun 57700 HAYANGE

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 13/02/2020

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

